



26-00003

DECISION N° /APME/DG/DRHFM/SB/SM/PA/2026 DU 16 FEV 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 25-007/AONR/APME/CSPM-SECAL/2025 DU 29 OCTOBRE 2025
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DE L'APME A LA CERTIFICATION (EN PROCEDURE D'URGENCE).

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
- Vu la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2015/01 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 ;
- Vu la loi N° 2017/010 du 10 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
- Vu la loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat des autres entités Publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/629 du 25 octobre 2018 portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret no 2014/543 du 10 Décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 0005 /LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 Précisant les mesures à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Dossier d'Appel D'offres National Restreint N° 25-007/AONR/APME/CSPM-SECAL/2025 du 29 Octobre 2025 relatif au le recrutement d'un consultant pour l'accompagnement de l'APME à la certification (en procédure d'urgence) ;

Vu le procès-verbal de la Commission Spéciale/SECAL de Passation des Marchés du 11 Décembre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} – le soumissionnaire ROME CONSULTING SARL, BP : Yaoundé, Tél : Tél : 658 13 52 99/694 64 55 03, est retenu pour l'accompagnement de l'APME à la certification (en procédure d'urgence), pour le montant Toutes Taxes Comprises de 7 870 500 (sept millions huit cent soixante-dix mille cinq cent) FCFA et un délai de prestation de six (06) mois calendaires.

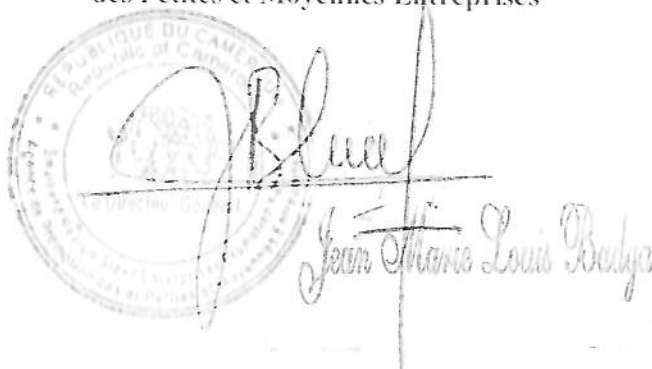
Article 2 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 16 FEV 2026

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- APME/DRHFM/SMPA
- PRESIDENT/CSPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO



The image shows a circular official stamp of the Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) of the Republic of Cameroon. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN', 'Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat', and 'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature. Below the signature, the name 'Jean Etienne Louis Bado' is written in cursive.